



Frais agence immobilière pour propriétaire

Par **casselouvre**, le 17/03/2014 à 15:33

Bonjour,

En tant que propriétaire j'ai payé ma part de frais à l'agence immobilière qui m'a trouvé un locataire.

Celui-ci après 4 mois de séjour a décidé de quitter les lieux. L'agence va donc rechercher un nouveau locataire, dois-je à nouveau, après si peu de temps, repayer les frais d'agence???

Merci de votre aide. G.M

Par **moisse**, le 17/03/2014 à 16:26

Bonjour,

Chaque fois que je vais au restaurant, l'aubergiste me donne une note, même si j'ai déjà mangé la veille chez lui.

:-)

Ceci devrait répondre à votre interrogation, l'agence reprend ses recherches, va de nouveau faire visiter, sélectionner un locataire, vérifier le dossier...

Pourquoi cela devrait-il être gratuit, sous prétexte que votre logement semble subir un turn-over indépendant de l'agence ?

Par **casselouvre**, le 17/03/2014 à 16:54

J'ai juste quelques doutes sur la sélection du locataire...cela peut devenir très vite assez juteux pour l'agence...

Par **moisse**, le **17/03/2014** à **17:04**

Bonsoir,

Rien ne vous empêche d'encadrer les pouvoirs de l'agence dans la sélection des dossiers, en exigeant votre aval systématique par exemple.

Mais cela vous impliquera en allégeant la responsabilité de cette agence.

Par **casselouvre**, le **17/03/2014** à **20:11**

Bonne idée effectivement. Merci.

Par **Lag0**, le **18/03/2014** à **07:45**

[citation]Rien ne vous empêche d'encadrer les pouvoirs de l'agence dans la sélection des dossiers, en exigeant votre aval systématique par exemple. [/citation]

Ce qui est à faire au moment de la rédaction du mandat. Trop tard quand le mandat est déjà signé...